



Comité Départemental de la Mayenne de Tir à l'Arc.

PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 21 OCTOBRE 2022.

La séance est ouverte à 18h45 par Bernard BRANGIER, Président du Comité départemental.

ORDRE DU JOUR

1° - ACCUEIL DES CLUBS.

Présents		
BELLUAU Emmanuel	Membre Club de Meslay-du-Maine	
BELLUAU Lina	Membre Club de Meslay-du-Maine	
BENOIST Eric	Membre Club de Changé	Secrétaire-adjoint du CD
BERNARD-DROUET Patrick	Membre Club de Mayenne	Secrétaire du CD
BESNARD Cyril	Membre Club de Meslay-du-Maine	
BRANGIER Bernard	Membre Club de Changé	Président du CD
COLIN Alain	Membre Club de Meslay-du-Maine	Trésorier du CD
COLIN Marie-Pierre	Présidente Club de Meslay-du-Maine	
DUPUY-SALLE Christophe	Président Club de Laval	
FRETARD Christelle	Membre Club de Meslay-du-Maine	
GENDRY Fabien	Président Club de Mayenne	Membre Comité directeur du CD
GÉNIN Frédéric	Membre Club de Changé	Membre Comité directeur du CD
GÉNIN Patrick	Membre Club de Laval	
GESBERT Sébastien	Président Club d'Evron	
HATTE Christophe	Président Club du Genest-St-Isle	Membre Comité directeur du CD
HERVÉ Florian	Membre Club de Changé	Vice-Président du CD
MORAN Stéphanie	Présidente Club de Changé	
PICHON Virginie	Membre Club de Laval	
SAUVAGE Anthony	Membre Club de Changé	Membre Comité directeur du CD
Absents		
GUERRIER Norbert	Président Club de Gorron	Excusé, non représenté.
GUILMARD Élisabeth	Présidente Club Le Horps	Excusée, non représentée.
MARSOLLIER Sylvain	Président Club de Château-Gontier	Excusé, non représenté.

Sur les 9 Clubs que compte le département, 6 sont présents à cette Assemblée Générale Ordinaire (Evron, Changé, Le Genest-St-Isle, Laval, Mayenne et Meslay-du-Maine). 3 sont absents excusés (Château-Gontier, Gorron et Le Horps). Les Président(e)s des Clubs de Château-Gontier, de Gorron et du Horps, absent(e)s et n'ayant pas donné pouvoir, le quorum est malgré tout largement atteint (24 voix sur 29). L'assemblée peut valablement délibérer.

Bernard BRANGIER fait tout de même remarquer que **19 archers** présents à cette Assemblée Générale Ordinaire pour tout le département, c' est quand même peu.

2° - RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITÉ 2021/2022.

Le rapport moral et d'activité présenté par le Président Bernard BRANGIER est meilleur que celui de la saison précédente, compte tenu de la reprise quasi normale de la vie des clubs et donc des entraînements et des concours.

Tous les les tournois ainsi que les championnats départementaux ont pu se dérouler normalement. Celui en salle organisé par le Club de Meslay-du-Maine les **15 et 16 janvier 2022** ainsi que celui en tirs extérieurs organisé par le Club de Château-Gontier le **19 juin 2022** furent des réussites.

Par ailleurs, le CD 53 a fait des demandes de subventions auprès du Conseil Départemental ainsi qu'auprès de l'A.N.S (Agence Nationale du Sport). Il a ainsi obtenu **1 830 €** par le Conseil Départemental et **1 500 €** par l'A.N.S, destinés à la formation des jeunes et à la promotion du tir à l'arc féminin.

Le CD 53 a aussi organisé des stages de formation/perfectionnement qui ont remporté un vif succès auprès des stagiaires. Il y a eu 94 participations en arc classique et barebow ainsi que 14 en arc à poulies sur la fin 2021 en salle et 59 participations sur les formations de 2022 essentiellement en extérieur. Ce qui représente 167 demi-journées de formation soit 584h30.

Pour finir, le CD 53 peut s'enorgueillir de la participation d'archers du département au dernier Championnat de France salle à 18 mètres. Qui plus est, avec deux belles troisièmes places ; toutes deux du Club d'Evron : Benjamin GESLOT en jeunes hommes barebow et Yann LECHAT en minime arc classique. Bernard BRANGIER, au nom du CD 53 leur adresse ses félicitations et signale que ces deux archers se verront remettre des bons d'achat de 30 € à valoir dans un magasin INTERSPORT.

3° - POINT SUR LES LICENCES AU 21/10/2022.

CLUBS	LICENCES PRISES	LICENCES EN COURS	TOTAL
CHANGÉ	48	5	53
CHÂTEAU-GONTIER	29	?	29
ÉVRON	18	10	28
GORRON	12	?	12
LE GENEST-ST-ISLE	29	0	29
LE HORPS	7	?	7
LAVAL	73	12	85
MAYENNE	29	2	31
MESLAY-DU-MAINE	40	3	43
TOTAL	285	32	317

Il ressort que le nombre de licences prises est supérieur de 2 unités à celui d'il y a un an (**283**). Toutefois, les licences en cours sont en baisse par rapport à la même période (**46**). Quoi qu'il en soit, le total, même inférieur par rapport à l'an passé (**329**) reste tout à fait correct.

4° - PRÉSENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE ÉCOULÉ (01/09/2021-31/08/2022).

Le **bilan** présenté sous Powerpoint aux Clubs et commenté par Alain COLIN, Trésorier du Comité, est équilibré à **14 230,54 €** (Actif/Passif).

Le **compte de résultat** présenté fait état de **5 954,96 €** de Charges, **6 353,97 €** de Produits et d'un résultat positif de l'exercice de **399,01 €**, en baisse par rapport à l'exercice précédent (**2 578,79 €**), compte-tenu de la reprise des activités et donc de l'augmentation des charges.

Par ailleurs, le compte courant s'élève à **1 145,52 €**, le compte épargne à **13 061,82 €** et les espèces à **23,20 €**.

(détail joint en annexes 1 et 2)

A la suite de cette présentation, quitus est donné au Trésorier à l'unanimité de l'assemblée.

5° - PRÉSENTATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROCHAIN EXERCICE (01/09/2022 – 31/08/2023).

Le **budget prévisionnel** du prochain exercice présenté sous Powerpoint aux Clubs et commenté par Alain COLIN, est équilibré à **8 410,00 €**.

(détail joint en annexe 3)

6° - PROJET 2022/2023.

Le projet du prochain exercice, présenté par Bernard BRANGIER consistera à :

- **faire vivre le site internet du CD** par l'ajout de photos, de résultats et d'informations diverses au niveau départemental, régional ou national, émanant des Clubs suite à leurs différents tournois ou manifestations.
- **refaire des séances de formation/perfectionnement tant en salle qu'à l'extérieur.** D'ores et déjà, 8 demi-journées sont programmées en salle sur la fin de l'année 2022 avec à ce jour 88 inscriptions. Par ailleurs, un calendrier de 8 demi-journées en extérieur est en cours d'élaboration pour le premier semestre 2023.
- **organiser le Trophée des Mixtes 2023.** Le tournoi serait organisé sur une seule date, soit en salle, soit en extérieur (toujours à 18 mètres) et ce avant le **16 avril 2023**, délai de rigueur ; les résultats devant être transmis à la FFTA avant le 18 avril 2023.
Reste à connaître le Club qui pourrait se charger de l'organisation en fonction du nombre d'équipes engagées.
A cet effet, la question va être posée à chaque Club afin de savoir le nombre d'équipes qui pourraient être engagées. De ce « sondage » dépendra le choix du club pouvant héberger le trophée soit en salle, soit en extérieur, ainsi que la date et l'heure (jour et après-midi ou soir). Le délai de réponse à ce sondage est fixé au 15 novembre 2022.
- **continuer à rembourser les frais engagés par les arbitres et entraîneurs.** Frais de formation et de déplacement mais en tenant compte de la distance de déplacement la plus courte. De même, remboursement des tenues des arbitres avec ajout cette année pour les arbitres qui le souhaitent d'un bermuda et d'une veste de pluie légère pour l'été.

7° - RAPPEL DES DATES DES TOURNOIS DÉBUTANTS EN SALLE.

Dates	Lieux	Catégories	Observations
12/11/2022	Château-Gontier	Tir salle	Tournoi jeunes/débutants
03/12/2022	Meslay-du-Maine	Tir salle	Tournoi jeunes/débutants
17/12/2022	Le Genest-St-Isle	Tir salle	Tournoi jeunes/débutants
11/03/2023	Mayenne	Tir salle	Tournoi jeunes/débutants

8° - PRÉPARATION DU CALENDRIER DES CONCOURS EXTÉRIEUR 2023.

Calendrier prévisionnel des concours extérieur ou autres.

Dates	Lieux	Catégories	Observations
15 et 16/04/2023	Changé	Multi-disciplines	Salle ou extérieur ?
avril ou mai 2023	Changé	Tir extérieur	Date à préciser pour avril ou mai 2023
13/05/2023	Meslay-du-Maine	Tir extérieur	Tournoi jeunes/débutants
10/06/2023	Le Genest-St-Isle	Tir extérieur	Tournoi jeunes/débutants
11/06/2023	Le Genest-St-Isle	Tir extérieur	Championnat départemental TAE
01 et 02/07/2023	Laval	Manche DRE ?	Candidature en cours ?

9° - ÉLECTION NOUVEAUX MEMBRES DU COMITÉ DIRECTEUR.

Le Comité directeur du CD 53 est actuellement composé de **9 membres**. Or, les statuts prévoient un Comité directeur composé de **12 membres**. Pour compléter le Comité directeur, il a donc été fait appel à candidatures parmi les archers du département. A la date limite du dépôt des candidatures fixée au **14 octobre 2022**, seuls deux candidats se sont manifestés auprès du Président du Comité départemental : **Eric SALMON** du Club du Genest-St-Isle et **Emmanuel BELLUAU** du Club de Meslay-du-Maine.

Pour l'élection de ces nouveaux membres, un vote à main levée est décidé par l'assemblée. Les Président(e)s des Clubs présents représentent 24 voix (Changé : 5, Evron : 3, Laval : 7, Mayenne : 3, Le Genest-St-Isle : 2 et Meslay-du-Maine : 4). Les Clubs absents, représentant 5 voix (Château-Gontier : 3, Gorrion : 1 et Le Horps : 1), et n'ayant pas donné pouvoir, ne participent pas au vote. A l'issue de ce vote à main levée, Eric SALMON et Emmanuel BELLUAU sont élus à l'unanimité des Clubs votants avec 24 voix sur 29 possibles.

10° - QUESTIONS DIVERSES.

a) – Jury d'appel pour les différents championnats départementaux.

La question est posée sur la conservation des jurys d'appel lors des championnats départementaux à 18 mètres, à l'extérieur et en parcours ? A savoir que, dans le cas où il n'y a pas de jury d'appel, c'est à l'arbitre responsable ou au Président(e) du Club organisateur du tournoi de prendre une décision en cas de réclamation.

Après consultation en amont des arbitres du département par Bernard BRANGIER, il ressort que 5 sont pour le maintien du jury d'appel, 2 sont contre et 1 ne se prononce pas.

Par ailleurs, 3 Président(e)s de Club présent(e)s appelé(e)s à se prononcer lors de cette assemblée ont voté pour le maintien et 3 contre. En cas d'égalité, c'est au Président du Comité départemental que revient la décision finale. Celui-ci vote pour le maintien des jurys d'appel.

Par conséquent, suite aux constatations ci-avant, les jurys d'appel sont maintenus pour tous les championnats départementaux.

b) – Modalités des concours départementaux.

- **contrôle du matériel** : le contrôle du matériel étant, soit un peu perdu de vue, soit pratiqué de manière très aléatoire ou pas du tout pendant les tournois, il est décidé que celui-ci aurait lieu dorénavant systématiquement **avant les tirs d'échauffement** et ce pour tous les tournois du département ;
- **annulation d'un départ** : pour qu'un départ ait lieu, il faudra impérativement au minimum 8 cibles, 16 archers dont 8 extérieurs au Club organisateur. Si une de ces conditions n'est pas respectée, le départ est purement et simplement annulé ;
- **rédaction des mandats** : pour respecter les directives de la FFTA, la mention « **tir à 18 mètres** » remplacera la mention « tournoi en salle ». De même, la mention « tournoi qualificatif au championnat de France » devra être remplacée par « **tournoi sélectif au Championnat de France** ». Ces directives sont à effet immédiat.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée Générale Ordinaire est clôturée par le Président à 20h30.

A Changé le 7 novembre 2022.

Bernard BRANGIER Président du Comité Départemental	Patrick BERNARD-DROUET Secrétaire du Comité Départemental
	